COMMUNE DE FARBUS

Numéro 71

LE GARENNEAU

Chères Farbusiennes, Chers Farbusiens,

Après un long hiver maussade et parfois rigoureux, tout le monde aspire aux jours plus longs, au soleil que le printemps va nous offrir.

Les activités à l'extérieur vont reprendre, ainsi que nos animations d'envergure, telles les foulées Gohellannes, la fête locale (ducasse) et la venue de nos amis allemands pour fêter le 30ème anniversaire du jumelage.

Le samedi lors de notre passage à Paris, nous aurons le privilège de ranimer la flamme à l'Arc de Triomphe.

Cet évènement est d'autant plus important que nous sommes au Centenaire de la fin de la guerre 14-18.

En dehors des festivités, nous continuons à entretenir notre village. Vous verrez prochainement quelques travaux de voirie assez ponctuels puis nous referons la toiture de la Salle Charles Debaillieul suivie de son isolation phonique.

Il y a toujours de l' entretien à faire dira-t'on. Le printemps est là porteur d'espérance. Réjouissons-nous.

Avec mes sentiments dévoués,

Jean François DEPRET

L'ARBRE DE NOEL 2017

Merci aux bénévoles toujours présents et actifs.

Comme chaque année les enfants étaient au rendez-vous.

Le Père Noël a pris quelques instants pour faire des photos avec les enfants.

Le spectacle était réussi. Les enfants ont bien participé

La Cérémonie des Vœux du Maire

TEMPS FORTS DU DISCOURS DE Jean François DEPRET

« Comme le veut la tradition bien établie maintenant, nous voici en ce début d'année 2018, réunis pour fêter ce passage dans la convivialité et vous présenter avec l'équipe municipale réunie devant vous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année »

Monsieur DEPRET, fidèle à la tradition remercie chaleureusement l'ensemble du personnel et de son équipe pour leur travail accompli envers la commune.

Il accueille également **18 nouvelles familles** qui ont choisi de de venir s'installer à Farbus. Il présente également aux Farbusiens venus nombreux à cette cérémonie**, 2 infirmières** qui se sont associées à notre kiné Marion COULOMBEL, Mesdames Emilie BEAUVAIS et Pauline PETITJEAN.

« Vous découvrirez au fil des saisons qu'il fait bon vivre dans notre village tranquille mais qui propose toutefois de nombreuses festivités et activités. Et cela grâce, essentiellement à nos associations, à leurs présidentes et présidents et tous les bénévoles qui y travaillent. Encore une fois bravo et merci à tous.

Des travaux ont été réalisés par le personnel communal :

- **Remplacement du carrelage de la terrasse de la cour de la salle polyvalente.**
- **Réfections des toilettes de la mairie,**
- **Pose de plinthes sur la scène de la salle Polyvalente,**
- **Mise en peinture des bureaux à la gare, de la salle des mariages et du mobilier urbain de la commune (Bancs, wagonnet, charrue Place de Gaulle, stèle Place de l'Eglise, des buts, paniers de basket et clôture bois du parc Klaus Dudat.)**
- **Abattage d'arbres sur le terrain de l'ancienne décharge.**

Avec bien sûr les entretiens courants **: fleurissement, tonte, taille, broyage, nettoyage et entretien des espaces verts, des plantations et des parterres de notre village et entretien du matériel.**

Christian LABY, s'est quant à lui chargé bénévolement de changer le mode de chauffage dans le bâtiment de l'ancienne gare, les radiateurs ont en effet été remplacés par des modèles plus récents à inertie moins énergivores.

Certains travaux ont été réalisés en 2017, par des Entreprises :

- **Continuité et fin du programme de remplacement des éclairages publics des rues 11 Novembre (partiellement), Pasteur, La Paix, Jeanne d'Arc, Libération, Blériot et Guynemer.**
- **Travaux de fraisage sur le réseau d'eau pluviale le long de la voie ferrée.**
- **Plantation d'érables sur le terrain de l'ancienne décharge**
- **Réfection de la chaussée avec création d'ilots et de rehausseurs rue du 8 mai**
- **Remplacement de 2 fenêtres (toilettes et la descente de la cave à la mairie)**
- **Remplacement du poste Enedis rue Lamartine**
- **Viabilisation du Lotissement le Hameau**
- **Remplacement par Orange de quelques poteaux bois par des métalliques.**

Voici pour 2018, le programme des améliorations envisagées :

- **Création d'un faux plafond en dalles à isolation acoustique et isolation thermique de la salle Debaillieul**
- **Remplacement des arbres morts rue du 11 novembre, Place de Gaulle et à l'Eglise,**
- **Aménagement du parterre face au Béguinage,**
- **Installation de l'éclairage public rue de la Gare,**
- **Création de trottoirs devant les nouvelles constructions sous réserve de l'accord de la CUA. »**

Merci de votre présence encore nombreuse le 6 janvier 2018

REUNION DE CONSEIL DU 9 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 9 février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de FARBUS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FLAMENT, Maire Adjoint, Monsieur le Maire étant excusé.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Monsieur Jean François DEPRET, Maire, absent excusé, ayant donné pouvoir à Monsieur Henri FLAMENT, Madame Anne VISTICOT et Monsieur Hervé BROGNIART, absents excusés, et Pascal HUMEZ absent.

Marc CARIDROIT est désigné secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé aux signatures du procès-verbal.

1) REFECTION TOITURE SALLE DEBAILLIEUL

2) DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire adjoint expose à l'Assemblée qu'il est prévu des travaux de toiture sur la salle Debaillieul. En effet, en débarrassant les combles de la salle avant les travaux précédemment prévus d'isolation thermique et phonique, Philippe CANLER, adjoint aux travaux, s'est rendu compte que la toiture était très abimée, avec de nombreux trous. Il est donc judicieux de commencer par la réfection de la toiture. Trois devis ont été obtenus :

- société M2 Bâtiment : 12 035 €uros H.T
- société MERLET : 10 218 €uros H.T.
- société Toiture Bardage Environnement : 9 416 €uros H.T.

Le devis retenu pour ces travaux est celui de l'entreprise TOITURE BARDAGE ENVIRONNEMENT à RONCHIN, moins disante, pour un montant de neuf mille quatre cent seize €uros vingt-deux centimes (9 416.22 €). En outre, cette entreprise a déjà travaillé pour nous et réagit rapidement à une demande s'il y a un problème sur l'une de nos toitures.

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte la réalisation de ces travaux.
- charge Monsieur le Maire et Monsieur FLAMENT, Maire-Adjoint, de toute démarche relative à ce dossier et les autorisent à signer toutes les pièces s'y reportant,
- décide de solliciter une subvention auprès de la Communauté Urbaine d'Arras.
- décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

3) POINT SUR LES ECOLES

Nicolas VASSEUR a assisté à deux réunions à VIMY concernant les écoles.
Les deux sujets abordés :

- Fermeture éventuelle d'une classe à VIMY
- Retour de la semaine à 4 jours.

Une classe va effectivement fermer à l'école maternelle.
Le retour de la semaine à 4 jours, prévu à partir de septembre, est organisé ainsi :
Plus d'école le mercredi matin ;
Début de l'école le matin : 8 h 45 ; bus à Farbus : 8 h 20
Fin de l'école : 16 h 30 ; enfants de retour à Farbus vers 16 h 55.
Nicolas VASSEUR a souligné que Farbus faisait beaucoup d'efforts (emploi à la charge de Farbus d'une surveillante dans l'autobus par exemple), cela permettant d'assurer un effectif plus important et donc le maintien des classes à VIMY ; il a demandé une nouvelle fois qu'une contrepartie soit accordée aux enfants de FARBUS, en sollicitant des tarifs pratiqués pour nos jeunes identiques à ceux des enfants de VIMY en ce qui concerne les activités pour les

adolescents ou les centres de loisirs.
Il serait judicieux de prévoir et d'anticiper pour l'avenir au cas où VIMY ne souhaiterait plus accueillir nos enfants dans les mêmes conditions notamment en ce qui concerne l'autobus.

4) Questions Diverses

➢ Canon chez Monsieur Mervaux

Il existe, dans la propriété appartenant à Monsieur et Madame MERVAUX, rue du 8 Mai, un obusier, vestige de la première guerre mondiale. Pour sauvegarder ce patrimoine et permettre d'en faire profiter tout le monde, Monsieur le Maire a émis le souhait de le récupérer dans le patrimoine communal.
Deux solutions sont possibles :

- Le rachat d'une petite parcelle sur laquelle se situe l'engin par la Commune,
- Le déplacement du canon sur un autre terrain communal.

La question est posée ; elle sera à l'étude lors d'une prochaine réunion ; en attendant, Henri FLAMENT se renseigne sur le coût d'une division cadastrale et d'un acte chez notaire.

➢ Place devant l'Eglise

Il avait été évoqué la possibilité de baptiser une rue de la commune au nom de Monsieur André MERVAUX. Lors d'une réunion de travail d'adjoints, Christian LABY a pensé à la place devant l'église. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet. Reste à voir l'intitulé exact qui sera donné à la place.

➢ accord pour une demande subvention classe de neige pour enfant scolarisé à l'ecole de Givenchy.

➢ Attribution de l'indemnité de conseil au nouveau receveur municipal de Vimy

Une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du trésor. Monsieur RICQ a été nommé en cette qualité à la trésorerie de VIMY à compter du 1er septembre en remplacement de Monsieur GROCKOWIAK. L'assemblée avait décidé de reporter cette délibération lors d'une précédente séance, attendant que Monsieur RICQ ait pris contact avec Monsieur DEPRET. C'est maintenant chose faite. La question est donc à nouveau à l'étude ;

➢ Printemps des arts

Les Gohellans ayant presque bouclé le programme pour le week-end du printemps des arts ont émis le souhait de prévoir une inauguration avec la Municipalité. L'ensemble du Conseil est favorable à cette demande. Monique CAVILLON se chargera de l'organisation du « verre de l'amitié » pour ce week-end du 17 mars.

➢ Divers

Henri FLAMENT montre à ses collègues deux cartes de vœux destinées au Conseil : l'une de monsieur et madame De Jaeghere et l'autre de madame Sylviane Aristide.

Monsieur BART a envoyé un message pour remercier le Conseil pour le colis de fin d'année.

Henri FLAMENT donne ensuite la parole aux adjoints, après avoir fait lui-même un point sur l'urbanisme ces dernières semaines.

Philippe CANLER explique que, les travaux d'isolation dans la salle Debaillieul ayant été reportés, l'employé municipal a commencé les travaux de peinture dans la Mairie.

Christian LABY a installé les nouveaux radiateurs dans la salle Debaillieul et a remarqué la présence d'un boitier dont il ne s'explique pas le rôle. L'utilité d'un tel dispositif va être étudiée. Il a également assisté à l'assemblée générale des Gardes de Lorette et explique à ses collègues le fonctionnement de cette association qui va transmettre son bilan financier pour l'obtention de la subvention accordée par la Mairie.

Monique CAVILLON explique que le réfrigérateur de la salle Debaillieul est très usé et a donc cherché un équipement convenant à l'emplacement. Le montant d'un tel achat est de 480 €uros TTC. Dépense acceptée à l'unanimité, ce montant sera prévu dans le budget en section investissement.
La salle polyvalente ayant été louée à la place de la salle Debaillieul qui devait être en travaux, elle rappelle que quand une salle est louée à la place d'une autre, c'est aux mêmes conditions c'est-à-dire par exemple que la salle Debaillieul ne pouvant accueillir plus de 40 personnes, la salle polyvalente sera mise à disposition pour moins de 40 personnes.

La séance est levée à 21 heures 30

Programme

DECATHLON Henin Beaumont

- **15h30**: Randonnées -> 2 parcours 5/11 km
- **15h45**: Animations Enfants (à partir de 5 ans).
- **16h15**: Course -> 5 km.
- **16h15**: Trail **Solo 20kms** ou en **Duo : 14 et 6kms**
- **17h00**: Baby race.
- **17h30**: Course -> 10 km.
- **19h00**: Tombola et récompenses.
- Boissons et Collations à l'arrivée.

Tombola et Récompenses

Retrait des dossards

- Sur place le jour de la course à partir de **15h00.**
- Chez **Décathlon Hénin Beaumont** le 23 mai à partir de **16h00**
  Si inscription par Internet, le retrait des dossards est possible mais sans bénéficier des bons d'achats
- Pour prendre le départ des **courses** (5/10 km) et du **trail** il faudra:
  - Remettre ou avoir remis à l'organisation un certificat médical (ou licence) daté de moins d'un an.
  - Avoir réglé les frais d'inscription.

Modalités d'inscription

- Les inscriptions se font en ligne sur le site: **http://foulees.gohellannes.free.fr**
- Par courrier en téléchargeant la fiche d'inscription sur le site Web.
- Le jour de la course, avec une majoration de **3€** avant **14h30.**
- Chez **Décathlon Hénin Beaumont** le 23 mai. Bon d'achat de 5€ offert pour toute inscription, à partir de 20€ d'achats au rayon running.

Tarifs des courses

Rando [5 / 11 km]	**3€**	**Trail** *(Solo/Duo)*	**12€***
Course [5 km]	**7€***	**Baby Race / Enfants**	**gratuit**
Course [10 km]	**9€***		

** en pré-inscription et avec une majoration de 3€ le jour de la course.*

Renseignements & contacts

- Par mail: **foulees.gohellannes@gmail.com**
- Sur notre site Internet: **http://foulees.gohellannes.free.fr**

LES GOHELLANS Commune de FARBUS

Sponsoring

Nous remercions l'ensemble des sponsors pour leur aide précieuse. Vous les retrouverez le jour de la course et sur notre site Web.

Le Printemps des Arts

Le Week-end des 16, 17 et 18 mars derniers, les Arts se sont exprimés à Farbus.

Entre spectacles de qualité et ateliers divers, la bonne humeur a prédominé. Si Dame Nature était encore en hiver, le Printemps était bien arrivé dans les yeux des participants !

Les enfants ne sont pas en reste !

Ce week-end sera sans doute suivi par d´autres évènements tant le plaisir fut partagé.

Printemps des Arts 2018
WHITE
MOSS

Bravo à tous les bénévoles et merci aux artistes et aux spectateurs de ce bel évènement.

Hommage à Yves PODEVIN

Notre ancien employé communal

Hommage rendu par Monsieur le Maire lors de la cérémonie religieuse :

« Après avoir travaillé dans le bâtiment en entreprise privée, Yves a intégré en 1984 la fonction publique pour être agent technique principal dans notre commune et il a accompli cette tâche pendant plus de 20 ans !
Il était très attaché à son village qu'il entretenait et qu'il aimait voir propre. Ses fonctions étaient très diversifiées et il avait toujours la volonté de voir les réalisations bien faites et bien organisées.
Il a travaillé en compagnie de différents collaborateurs avec lesquels il formait une équipe efficace et il a connu plusieurs responsables avec qui il s'est adapté et a toujours eu la volonté de servir.
Il entretenait avec beaucoup de soin le matériel qu'il utilisait et les tracteurs qu'il a eu entre ses mains ont duré longtemps.
Tout le monde, à Farbus, connaissait Yves …
On ne manquait pas de lui demander des petits services, services qu'il aimait rendre parce qu'il était généreux et serviable. D'ailleurs, à son départ en retraite, il nous a proposé de distribuer les différents documents communaux dans les boîtes aux lettres et ceci jusqu'à il y a très peu de temps.
Avec Vittoria, vous étiez un couple très investi se consacrant pleinement à notre commune. Au revoir Yves !
Farbus te remercie, Yves, nous te remercions vivement ! »

Message de la part de Vittoria, Antonio et Monique

Nous avons été profondément touchés par votre soutien dans la douleur qui fût la notre.
Le cœur des Farbusiens a vibré à l'unisson en ce jour où Yves s'en est allé. Témoignage d'un pur élan d'amour. Ce même amour qui a nourri Yves chaque jour, l'a construit, et l'accompagne désormais sur son nouveau chemin de Lumière.
Nous sommes certains que, de là où il est, Yves est heureux et fier d'avoir fait partie de cette si belle famille de cœur que sont Les Farbusiens.

REUNION DE CONSEIL DU 30 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 30 mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Farbus s'est réuni au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Jean François DEPRET, en suite de convocations en date du 23 mars 2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Hervé BROGNIART, absent excusé ayant donné pouvoir à Jean François DEPRET, Pascale MATHISSART et José DRANCOURT, absents excusés et Pascal HUMEZ, absent.

Michel MASCIANTONIO est désigné secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé aux signatures du procès-verbal.

1) EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire se retire pour l'examen du compte administratif 2017 dressé par ses soins. Monsieur Henri FLAMENT, Maire-Adjoint, commente à ses collègues le détail des comptes.

TABLEAU RECAPITULATIF VUE D'ENSEMBLE APRES COMPTE ADMINISTRATIF 2017

		DEPENSES	RECETTES	DIFFERENCE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) 2017	Section de fonctionnement	306 219.40	344 512.95	38 293.55
	Section d'investissement	77 003.51	83 871.16	6 867.55
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement		163 899.64	
	Section d'investissement (déficit)		74 451.87	
TOTAL Réalisations + Reports		457 674.78	592 283.75	134 608.97
RESTES A REALISER A reporter En N+1	Section de fonctionnement	0	0	
	Section d'investissement	0	0	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	306 219.40	508 412.59	202 193.19
	Section d'investissement	151 455.38	83 871.16	-67 584.22
TOTAL CUMULE		457 674.78	592 283.75	134 608.97

Le Conseil Municipal,

- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.
- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
  134 608.97 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).
  67 584.22 € au compte 1068 (recette d'investissement)

2) EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Pendant les échanges préalables au budget et afin de prévoir les crédits nécessaires à certaines dépenses il est évoqué plusieurs sujets :

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Les associations bénéficiant de subventions de la part de la Commune ont toutes eu un dossier complet à remplir. Toutes l'ont renvoyé dans les temps à Monsieur le Maire.

Après délibération, il est décidé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

ASSOCIATION	SUBVENTION ACCORDEE
ANCIENS COMBATTANTS	0
POMPIERS	100
LE TEMPS DE VIVRE	0
CHASSE	300
COMITE DES FETES	2500
C.I.F	200
JUMELAGE	3000
HARMONIE	300
COMMUNES RURALES	0
GARDES D'HONNEUR	100
FOULEES GOHELLANNES	750
TOTAL	**7 250**

- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité **de ne pas augmenter** les taux d'imposition pour l'année 2018.

Au vu des résultats de l'exercice 2017, le budget primitif 2018 est voté comme suit :

Recettes de fonctionnement 418 535.97 €uros dont 134 608.97 €uros de reprise d'excédent antérieur.

Dépenses de fonctionnement 418 535.97 €uros dont 48 000.00 €uros de virement à la section d'investissement.

Recettes d'investissement 140 639.22 €uros dont 48 000.00 €uros de prélèvement à la section de fonctionnement et 67 584.22 € d'excédent de fonctionnement capitalisé (1068)

Dépenses d'investissement 140 639.22 €uros prévus dont 40 000 € pour le remboursement du capital des emprunts et 33 055 € pour les dépenses d'équipement (réfection toiture salle Debaillieul, changement des radiateurs salle Debaillieul, mobilier divers, éclairage public nouveau lotissement, plantation d'arbres). Le déficit d'investissement reporté est de 67 584.22 €uros et il n'y a pas de restes à réaliser.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses et est adopté à l'unanimité.

3) P.L.U.I.

Monsieur le Maire évoque le problème de la rue Guynemer qui voit sa zone urbanisable migrer en terres agricoles. Un courrier a été adressé à la Direction de l'Urbanisme de la C.U.A. suite à la réunion avec Madame DESLANDES, représentant la C.U.A en Mairie de FARBUS. Monsieur le Maire en explique la teneur, notamment à travers cet extrait qui indique bien la position des élus de Farbus :

« La rue Guynemer à FARBUS était de part et d'autre totalement en zone Urbanisable au précédent P.L.U.
Hormis les dents creuses, vous désirez la mettre dorénavant en zone Agricole.
Le Conseil Municipal de FARBUS ne l'admet pas car ces parcelles ont été héritées en terrain à bâtir avec les frais y incombant. Le passage en zone A spolierait donc ces propriétaires En outre, cette voie est complètement équipée en termes de réseaux pour accueillir de nouvelles constructions.
Nous souhaitons retrouver lesdites parcelles (en façade) en zone U ».

A la suite de ce courrier, Monsieur DEPRET est convoqué avec Henri FLAMENT à la C.U.A. le mercredi 4 avril prochain.

Monsieur le Maire indique également qu'une invitation est parvenue pour le Plan Local de l'Habitat : la CUA désire connaitre les orientations de la municipalité en la matière. Il convie les membres du Conseil qui le désirent à participer à cette rencontre en rappelant que de grands lotissements communaux ne sont pas prévus à FARBUS.

4) RECRUTEMENT D'UN SAISONNIER POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Comme l'année dernière, il va être fait recours à un contrat saisonnier (*en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 1er avril 2016, autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité*) pour la période allant du 17 avril au 17 septembre. Une annonce a été déposée auprès de Pôle Emploi. Parmi les candidatures reçues, trois personnes ont passé un entretien et le choix s'est porté sur un ancien salarié de la mairie de FAMPOUX dont le contrat n'a pu être renouvelé, ayant dans cette commune conduit un tracteur identique au notre, et titulaire d'un CAP parcs et jardins.

QUESTIONS DIVERSES

CARTE DE REMERCIEMENT

Une carte de remerciement a été reçue de la famille de Vittoria suite au décès d'Yves.

HENRI FLAMENT informe ses collègues que la maison de Monsieur et Madame MERVAUX a été vendue. Le projet de récupérer éventuellement l'obusier qui s'y trouve est donc abandonné.

PHILIPPE CANLER signale qu'une réunion de chantier a eu lieu au lotissement « La Petite Prairie ». L'entreprise RAMERY va démarrer l'aménagement de l'intérieur du lotissement le 9 avril.

La CUA va commencer différents travaux de borduration rue du Huit Mai, rue Lamartine en face du Béguinage, rue Pasteur, et rue Mermoz. En ce qui concerne le piétonnier vers Vimy, la CUA doit étudier la question avec le Département pour aménager un accès plus sécurisé.

Des bouteilles de gaz restées entreposées à l'Eglise ne peuvent être reprises à la déchetterie. Elles peuvent en revanche être déposées à une adresse indiquée à Baillieul. L'employé technique va s'occuper de les enlever et de les y emmener.

MONIQUE CAVILLON EXPLIQUE que les petits radiateurs des toilettes et de l'entrée posent quelques

problèmes. Christian LABY va voir la question.

Marc CARIDROIT prévient que les arbres en bas de la rue Guynemer commencent à défoncer le macadam du trottoir. Affaire à suivre.

Nicolas VASSEUR se réjouit des nombreux retours positifs reçus après le week-end du Printemps des Arts. Il est vrai que les activités étaient très diverses et des moments intenses ont été vécus.

Pour les Foulées Gohellannes, le programme sera le même et le parcours pratiquement identique.

La séance est levée à 21 heures 15.

INFOS PRATIQUES

DATES DU PASSAGE DE LA BALAYEUSE DANS LA COMMUNE

- lundi 5 février 2018
- mardi 3 avril 2018
- jeudi 31 mai 2018
- lundi 1er octobre 2018
- lundi 3 décembre 2018

Farbus vous informe qu'à la même adresse que le cabinet de kinésithérapeute, deux infirmières se sont installées :

Mme Emeline BEAUVEZ
Infirmière libérale
1, place de la Gare
62580 FARBUS
Tél : 06 24 41 05 02

Mme Pauline PETITJEAN
Infirmière libérale
1, place de la Gare
62580 FARBUS
Tél : 06 83 39 78 70

Crédits, livrets, paiements, assurances : liste noire des sites ou entité... https://www.abe-infoservice.fr/vos-demarches/se-proteger-contre-le...

Crédits, livrets, paiements, assurances : liste noire des sites ou entités douteux

Attention ! Des personnes ou des sites Internet proposent des crédits, des livrets d'épargne, des services de paiement (/glossaire?title=Services%20de%20paiement) ou des contrats d'assurance sans y être autorisés. Consultez la liste noire publiée par l'ACPR et ne répondez jamais aux sollicitations des entités qui y sont mentionnées. Cette liste n'est pas nécessairement complète, vérifiez toujours si la personne qui vous propose ces produits a le droit de le faire.

L'ACPR publie régulièrement une liste des sites ou entités non autorisés à proposer des crédits, des livrets d'épargne, des services de paiement (/glossaire?title=Services%20de%20paiement) ou des contrats d'assurance.

L'autorité vous invite à ne pas répondre à leurs sollicitations.

Attention, cette liste n'a pas vocation à être complète. De nouveaux acteurs apparaissent régulièrement et les sites peuvent évoluer très rapidement. Si le nom d'une entité ou d'un site ne figure pas sur la liste, cela ne signifie pas pour autant qu'il est autorisé à proposer des crédits ou des livrets d'épargne.

Liste noire des sites ou entités identifiés par l'ACPR comme douteux au 13 mars 2018 :

Communiqué de presse : l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) met en garde le public contre les propositions frauduleuses de crédit
acpr.banque-france.fr

CONSULTER LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'ACPR
(HTTPS://ACPR.BANQUE-FRANCE.FR/SITES/DEFAULT/FILES/MEDIA/2017/12/12/20171212-CP-ACPR-ALERTE-SITES-FRAUDULEUX.PDF)

Et n'oubliez pas, FARBUS dispose de son site WEB que vous pouvez consulter à tout moment.
Vous y retrouvez toutes les informations utiles sur la vie à Farbus, les tarifs de locations de nos Salles, les comptes rendus complets des Conseils Municipaux, vos démarches administratives, la vie associative, la liste de nos commerces, etc...
Rappel du site : www.mairie-farbus.fr

La Chasse à l'œuf 2018

Quelques images de la chasse à l'œuf 2018

Les cloches ont été très généreuses cette année. Les enfants étaient ravis et ont pu participé à la chasse sous un petit rayon de soleil.

FRANCE VICTIMES 62 VOUS ÉCOUTE VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE.

Au quotidien, sur tout le département, des professionnels se mobilisent pour :

- L'analyse de votre situation et de vos besoins
- Un soutien et un accompagnement psychologique
- L'information sur vos droits
- Un accompagnement dans vos démarches
- Une orientation adaptée vers des **partenaires** (avocats, experts, psychologues, assistants sociaux, notaires, huissiers. . .)

FRANCE VICTIMES 62 PAS-DE-CALAIS

FRANCE VICTIMES 62 PAS-DE-CALAIS

SIÈGE ADMINISTRATIF ET DE RÉCEPTION
Point d'Accès au Droit Place des Écrins
62 223 SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS

ANTENNE DE BÉTHUNE
Tribunal de Grande Instance
Place Lamartine

ANTENNE DE LENS
Maison de la Justice et du Droit
Pavillon Camille Desmoulins

ANTENNE DE BOULOGNE SUR MER
Tribunal de Grande Instance
Place de la Résistance

ANTENNE DE SAINT-OMER
Tribunal de Grande Instance
3, rue des Tribunaux

ANTENNE DE CALAIS
Maison de la Justice et du Droit
15, Place Crèvecœur

BUREAUX D'AIDE AUX VICTIMES
Tribunal de Grande Instance
Arras, Béthune, Boulogne, St-Omer

PERMANENCES
en CCAS, Centre social, Maison de service public, commissariat, gendarmerie...

Appelez-nous au
03 21 71 62 00
www.france-victimes62.fr

AVEC LE SOUTIEN

De l'État : Ministère de la Justice, Préfecture HPD, Direction régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité

Du Conseil départemental du Pas de Calais

Des collectivités territoriales locales : Communauté urbaine d'ARRAS, Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, Communauté d'agglomération de Boulogne sur Mer, Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers, Communauté d'agglomération Lens-Liévin, Communauté d'agglomération des Deux Baies en montreuillois, Communauté de communes de la région d'AUDRUICQ, Communauté de communes du sud Artois, Communauté de communes TernoisCom, Communauté de communes de la Terre des Deux Caps,
Municipalités d'Achicourt, Auxi le Château, Avesnes le Comte, Beaumetz les loges, Carvin, Courrières, Fouquières les Lens, Harnes, Hénin-Beaumont, Libercourt, Liévin, Marquise, Meurchin, Rouvroy, Sainte-Catherine, Wingles

Du Conseil départemental de l'accès au droit du Pas de Calais

De partenaires privés et de mécènes.

Siège social : Tribunal de Grande Instance Place des États d'Artois 62000 ARRAS

REPRO RCB - 03 21 58 69 96

VICTIMES, PLUS JAMAIS SEULES

Informations sur vos droits - Soutien psychologique - Accompagnement social

FRANCE VICTIMES 62 PAS-DE-CALAIS

SERVICE GRATUIT ET INDIVIDUALISÉ

PERMANENCES DANS TOUT LE DÉPARTEMENT

FRANCE VICTIMES 62 appartient à un réseau associatif conventionné par le Ministère de la Justice, dont la vocation est de vous aider, quelle que soit la nature du préjudice subi.

Victimes ? Commençons par en parler

Lorsqu'on est victime

Des questions se posent

- Comment faire valoir ses droits ?
- Comment être informé du déroulement d'une procédure ?
- Comment porter plainte ?
- Comment prouver que l'on est victime ?
- Comment être indemnisé et obtenir réparation ?

Des troubles peuvent apparaître

- Maux de tête, troubles de l'appétit, perturbations du sommeil
- Difficultés de concentration, pertes de mémoire
- Tristesse, peur, angoisse, irritabilité, agressivité
- Besoin d'éviter certains lieux, crainte de sortir
- Modification de vos relations familiale, sentimentale, amicale ou professionnelle

Plus de 50 points d'accueil à votre disposition dans tout le département du Pas-de-Calais.

Vous êtes (avez été) victime, de la part d'un proche ou d'un inconnu :

d'agressions sexuelles et/ou de viol
de violences
d'homicide
de vol simple ou aggravé
de dégradations
d'escroquerie, d'abus de confiance
d'accident de la circulation
de harcèlement
d'abandon de famille
de non-représentation d'enfant
...
à la maison, au travail, dans un lieu public

Vous avez droit à un accompagnement gratuit et confidentiel à proximité de chez vous (sur rendez-vous)

Ensemble, agissons

Appelez-nous au
03 21 71 62 00
www.france-victimes62.fr

FRANCE VICTIMES 62 PAS-DE-CALAIS

Qu'est-ce que l'examen périodique de santé ?

L'EPS s'adresse aux assurés du régime général de plus de 16 ans. Financé par la CPAM de l'Artois, il est réalisé par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé de l'Institut Pasteur de Lille.

Les sessions d'EPS s'organisent en plusieurs temps distincts :

- Réunion d'information collective
- Réalisation d'une prise de sang, d'une analyse d'urine et d'un examen bucco-dentaire
- Réalisation des tests para cliniques de dépistage (IMC, acuité visuelle, électrocardiogramme, tabac, alcool), entretien diététique.
- Examen clinique, entretien avec le médecin, conseils en éducation pour la santé et orientations
- À partir des résultats des examens réalisés, un accompagnement médico-social sera proposé.

La démarche

Sensibilisation et mobilisation du public :

- Actions collectives à destination du public
- Formations de vos professionnels pour mobiliser le public cible

Réalisation de l'examen périodique de santé

Accompagnement / Suivi médico-social assuré par des professionnels :

- soit en collectif (ateliers d'éducation pour la santé)
- soit en individuel

Un réseau d'acteurs de proximité propose des prises en charge adaptées aux problématiques recencées lors de l'EPS.

Lieux de réalisation

À l'Institut Pasteur de Lille

Capacité d'accueil : 30 personnes
Fréquence : planning à définir avec l'Institut Pasteur
L'EPS est effectué sur une journée.

Au centre Epicure d'Arras
4, Grande Rue du Rivage

Capacité d'accueil : 24 personnes
Fréquence : 1 fois par mois
L'EPS est réalisé sur deux temps distincts à une semaine d'intervalle.

Qu'est-ce que l'examen périodique de santé ?

L'EPS s'adresse aux assurés du régime général de plus de 16 ans. Financé par la CPAM de l'Artois, il est réalisé par une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé de l'Institut Pasteur de Lille.

Les sessions d'EPS s'organisent en plusieurs temps distincts :

- Réunion d'information collective
- Réalisation d'une prise de sang, d'une analyse d'urine et d'un examen bucco-dentaire
- Réalisation des tests para cliniques de dépistage (IMC, acuité visuelle, électrocardiogramme, tabac, alcool), entretien diététique.
- Examen clinique, entretien avec le médecin, conseils en éducation pour la santé et orientations
- À partir des résultats des examens réalisés, un accompagnement médico-social sera proposé.

La démarche

Sensibilisation et mobilisation du public :

- Actions collectives à destination du public
- Formations de vos professionnels pour mobiliser le public cible

Réalisation de l'examen périodique de santé

Accompagnement / Suivi médico-social assuré par des professionnels :

- soit en collectif (ateliers d'éducation pour la santé)
- soit en individuel

Un réseau d'acteurs de proximité propose des prises en charge adaptées aux problématiques recencées lors de l'EPS.

Lieux de réalisation

À l'Institut Pasteur de Lille

Capacité d'accueil : 30 personnes
Fréquence : planning à définir avec l'Institut Pasteur
L'EPS est effectué sur une journée.

Au centre Epicure d'Arras
4, Grande Rue du Rivage

Capacité d'accueil : 24 personnes
Fréquence : 1 fois par mois
L'EPS est réalisé sur deux temps distincts à une semaine d'intervalle.

Rénover son logement,
la Communauté Urbaine d'Arras vous accompagne

Rénover son habitat, ayez le réflexe Communauté Urbaine d'Arras

Plus de confort

Rénover son logement c'est diminuer les pertes de chaleur de votre habitat, permettre un espace de vie plus sain, et assurer votre bien-être au quotidien !

Alléger ses factures d'énergie

Rénover son habitat, c'est faire un geste pour son porte-monnaie. Les travaux de rénovation permettent de diminuer la consommation d'énergie et réaliser de véritables économies sur vos factures.

Un patrimoine valorisé et plus respectueux de l'environnement

Depuis le 1er janvier 2011, l'affichage de la performance énergétique est obligatoire dans les annonces immobilières. En améliorant l'étiquette énergétique de votre habitat, vous valorisez votre patrimoine... et la planète.

Adapter son logement

L'adaptation de son cadre de vie à la perte d'autonomie est aussi importante qu'un suivi médical régulier et qu'une bonne hygiène de vie. Favoriser la circulation, multiplier les points d'appui, aménager une douche, choisir des sols non glissants sont autant d'aménagements assurant sécurité, confort et bien-être pour longtemps.

Le réflexe Communauté Urbaine d'Arras ?

Vous êtes propriétaires occupants, bailleurs privés, copropriétés ou locataires d'un logement privé, la Communauté Urbaine d'Arras vous accompagne dans l'élaboration de votre projet technique et l'obtention (sous conditions) d'aides financières.

Communauté Urbaine d'Arras - Direction du logement
03 21 21 88 98 - habitat@cu-arras.org

Espace Info Énergie de l'Arrageois
N° Vert 0 800 62 62 62 Appel gratuit depuis un poste fixe - eie@cu-arras.org

Communauté Urbaine d'Arras
@GrandArras
grandarras
www.cu-arras.fr

L'HEURE DE LA RETRAITE

La retraite, si elle n'est pas un but en soi, est un moment de la vie qui fait souvent rêver pendant qu'on travaille. Il convient de bien s'y préparer, car elle implique de grands changements dans le quotidien.

Plus de 70% des travailleurs associent la période de la retraite à un moment qui sera positif, car elle leur permettra de disposer enfin de ce qui leur manque souvent le plus dans leur vie active : du temps libre. Il est vrai que les obligations quotidiennes de lever, de respect d'horaires, de tâches à accomplir disparaissent d'un seul coup lorsque vient le moment de la retraite. Toutefois, ceci ne dure généralement qu'un temps. Car l'oisiveté, si elle est attirante durant quelques jours voire quelques semaines, pèse en général très vite sur le moral des jeunes retraités. Il est temps, alors, de combler le vide laissé par le travail qui occupait bon nombre d'heures dans la journée.

Heureusement, des associations existent, qui ont pour but de procurer des loisirs et occupations aux retraités, mais grand nombre d'associations à but non lucratif sont également heureuses d'accueillir ces personnes encore très dynamiques qui disposent de temps à leur consacrer sans trop de contraintes extérieures. Généralement, chacun y trouve son compte, les uns voyant leur activité assurée, les autres continuant à se sentir utiles. En effet, le sentiment d'inutilité subite hante souvent l'esprit des nouveaux retraités. « Du jour au lendemain, je ne sers plus à rien ! ». Telle est la sentence ! Chose à ne pas penser, évidemment, puisque chaque âge permet de se rendre utile de manière différente, mais tout à fait normale dans le contexte du départ en retraite.

L'aspect budgétaire n'est pas, non plus, à négliger pour s'assurer une retraite agréable. Les rentrées financières vont subir un grand coup lorsque le salaire mensuel sera remplacé par l'indemnité de retraite. Bien s'y préparer est tout aussi important, car il est loin d'être facile de changer son mode de vie en un tournemain. De plus, si l'on veut profiter du temps (enfin) libre pour voyager tant que la santé le permet, il est clair qu'il faut avoir prévu ce genre de dépense à l'avance, faute de quoi les plus beaux projets risquent fort de tomber à l'eau.

Aujourd'hui heureusement, très fort conscientisés par les gouvernements qui annoncent à grands cris que le budget pour payer les retraites va en s'amenuisant d'année en année, ceux qui peuvent se le permettre économisent en vue de disposer d'une somme plus ou moins confortable ou d'une partie de revenu complémentaire à l'âge de la retraite. Il est vrai que les fonds de pension, les incitants financiers des états ainsi que... les compagnies d'assurance font la part belle à la préparation d'un capital-pension personnel. Certains employeurs également aident leur personnel à remplir un bas de laine pour leur retraite.

Bien préparée, une retraite doit être un moment heureux de la vie. C'est aussi le moment de transmettre son savoir, son expérience, aux générations qui arrivent. Pour qu'à leur tour, lorsque sonnera l'heure de la retraite...

MAIRIE de FARBUS

9 rue de la République – 62580

•

Tél. : 03 21 58 68 57 - Fax : 03 21 58 74 46

e-mail : mairie-farbus@wanadoo.fr

www.mairie-farbus.fr

Ouverture au public

Mardi 17 h 30 à 19 h 30

Mercredi 14 h à 16 h

Vendredi 14 h à 19 h

Permanences

Monsieur le Maire :

Mardi 18 h à 19 h 30

Pour l'URBANISME,

Monsieur Henri FLAMENT :

Vendredi 17 h 30 à 19h

pôle emploi

VOUS ETES INTERESSE(E) PAR LE METIER D'AIDE A DOMICILE AUPRES DES PERSONNES AGEES ?

Une association sur votre secteur est à la recherche d'auxiliaires de vie (démarrage en période d'été)

Aucune expérience ni qualification n'est demandée.

Vos tâches : Assurer des travaux d'entretien ménager (repassage, nettoyage des sols..), aider à la préparation et à la prise des repas, assurer des soins à la personne (changes, toilette..)

Vous avez le permis B ou un moyen de locomotion vous permettant de vous déplacer au domicile de ces personnes.

Une formation au Titre Professionnel ADVF (Assistant de Vie auprès des Familles) vous sera proposée de février à mai 2017 avant l'embauche au sein de l'association.

Adresser le plus rapidement possible votre candidature par mail (en y joignant cv + lettre expliquant vos motivations pour ce poste) et en y indiquant les références suivantes : ADMR/ADVF à : entreprise.npc0169@pole-emploi.net .

Vous serez invité(e) à une réunion d'information pour avoir plus d'informations sur le métier et la formation.

Liberté • Égalité • Fraternité

Vous emménagez à FARBUS ou vous quittez notre village, venez le déclarer en mairie. Nous serons heureux de vous accueillir ou de vous souhaiter un bon départ.

Les nouveaux Farbusiens
peuvent venir s'inscrire
sur les listes électorales
De la commune jusqu'au
31 décembre 2018
Pour ce faire, se présenter à la Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité

Le Garenneau :
Bulletin Municipal de la Commune de FARBUS N° 71
Édité à 300 exemplaires en avril 2018
Directeur de la publication :
Jean François DEPRET, Maire
Réalisation : Mairie et les Associations de FARBUS
Imprimé par nos soins.

Farbus, village boisé à 2 pas de la ville…

I.P.N.S.